

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des contrats de prestations (ci-après désignés sous le terme « contrat ») fournis par l'agence Webvisite, nom commercial de la SAS Marketing et Innovation, située au 75 chemin des Nuelles, 07200 Saint-Étienne-de-Fontbellon et enregistrée sous le numéro SIRET 50173732400035 (ci-après désignée sous le terme « prestataire »). Ces conditions générales priment sur toutes dispositions ou conditions contraires émanant d'un tiers, telles que des conditions générales d'achat ou des mentions particulières figurant sur un devis, sauf dérogations convenues par écrit et signées par les parties.

Article 1 - Prestations

Sauf dispositions particulières figurant dans un contrat conclu entre les deux parties, le prestataire réalisera les prestations suivantes pour le client :

- Assurer le déplacement sur site pour la réalisation de prises de vues spécifiées par le client sur sa commande ;
- Effectuer le travail de post-traitement pour concevoir la visite virtuelle proprement dite ;
- Livrer le travail commandé par le client sous forme de lien ou transfert de fichiers en vue de l'intégration sur son site Internet, accompagné d'une facture faisant office de cession de droits de reproduction et de représentation consentie au client à titre personnel et non exclusif.

Article 2 - Commandes

2.1 Acceptation d'une commande

Toute commande fait l'objet d'une confirmation écrite sous forme d'un bon de commande, d'une proposition commerciale acceptée et signée, d'un accord ou de tout autre document commercial complété et signé par le client. La commande entraîne l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales de ventes. Une commande devient définitive après acceptation expresse par le prestataire. Une fois acceptée, une commande ne pourra être annulée ou modifiée qu'avec l'accord écrit du prestataire et seulement à des conditions permettant de dédommager le prestataire contre toute perte ou préjudice que ce dernier aurait pu subir. La commande est personnelle au client et ne peut être transférée ou cédée sans l'accord du prestataire.

2.2 Délai de rétractation

L'article L.221-3 du Code de la consommation prévoit notamment que les règles relatives au droit de rétractation sont applicables aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ d'application de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à 5. Un délai de rétractation de 14 jours courant à compter de la date de signature du contrat est accordé aux entreprises répondant à ces critères.

Article 3 - Délai - Livraison

Les délais de livraison susceptibles d'être mentionnés par le client ou par le prestataire ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur dépassement ne peut en aucun cas entraîner l'annulation de la commande, ni le paiement de dommages et intérêts, ni le remboursement des sommes versées au prestataire. Le prestataire peut procéder à des livraisons totales ou partielles. La livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le prestataire.

D'une manière générale, le prestataire s'efforce de tenir des délais de réalisation raisonnables. Ces derniers dépendent de l'importance du travail à réaliser, des conditions météorologiques et des conditions plus générales nécessaires à la bonne réalisation de la prestation en fonction des exigences du client. Le prestataire est déchargé de plein droit de toute obligation en matière de délai dans les cas suivants :

- les informations nécessaires à la réalisation des clichés ne sont pas fournis en temps voulu par le client
- le client n'a pas respecté ses propres obligations envers le prestataire (exemple : le client doit veiller à ce que les lieux où les clichés doivent être réalisés soient préparés, accessibles sans contrainte)
- la livraison des prestations n'a pas été possible à la date prévue du fait du client
- en cas de force majeure

Le prestataire peut, lors de la livraison, filigraner les prises de vues et les visites virtuelles et ce, jusqu'au paiement intégral de la facture.

Article 4 - Force majeure

En cas de force majeure, le prestataire et le client conviennent que l'exécution de la commande sera suspendue jusqu'à la cessation de la force majeure. Seront considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français : inondations, tempêtes, incendies, dégâts des eaux et tout autre cas indépendant de la volonté du prestataire empêchant l'exécution normale de la commande et des prestations.

Article 5 - Réclamation

Toute réclamation relative à des vices apparents ou à la non-conformité des images par rapport à la commande passée doit être formulée par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de huit (8) jours à compter de la livraison. Il appartient au client de présenter toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le client devra laisser au prestataire toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies et pour y remédier.

L'intervention d'un tiers ne pourra avoir lieu qu'après entente préalable entre le client et le prestataire et si les solutions mises en œuvre par le prestataire ne donnent pas un résultat satisfaisant. Si le prestataire est responsable des vices apparents ou de la non-conformité des images, les frais engagés sont à sa charge. Dans le cas contraire, les frais sont à la charge du client.

Article 6 - Tarifs et facturation

Les conditions tarifaires de toute offre faite sur devis ont une durée limitée de 30 jours à compter de l'émission de l'offre, sauf indications contraires expressément mentionnées sur le devis. Les tarifs pratiqués peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis, mais ces modifications seront sans effet sur les contrats en cours et les offres déjà émises. Les conditions tarifaires des offres dites « promotionnelles » et signalées comme telles ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent. Les prestations sont facturées selon les prix en vigueur au moment de la commande conformément au devis établi. Toutefois, si le travail commandé ne peut être réalisé par le prestataire du fait du client dans un délai dépassant 12 mois, les conditions tarifaires en vigueur le jour de la réalisation s'appliquent de plein droit. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC) incluant la TVA à 20%. Le prestataire se réserve le droit de répercuter sans délai sur ses tarifs, toute nouvelle taxe ou toute modification des taux des taxes existantes. Une facture est établie et délivrée le jour des prises de vues. Toute dépense de voyage extraordinaire devra être autorisée par le client avant d'être engagée (exemple : plusieurs déplacements sont nécessaires à la réalisation d'une prestation, déplacement à l'étranger...).

Article 7 - Paiement

Toute commande est payable à réception de la facture, sans escompte, même en cas de paiement anticipé. Lorsque le prestataire accorde des délais ou modalités de paiement à ses clients, ceux-ci doivent être spécifiés sur le devis. Le client ne peut, sous prétexte de réclamation formulée par lui, retenir tout ou partie des sommes dues ou opérer de compensation. Le prestataire se réserve le droit de retirer tout travail qui n'a pas été intégralement réglé par le client, sans qu'il puisse en être tenu responsable et il reste dégagé de toute pénalité quoi qu'il arrive.

Article 8 - Échéance annuelle d'hébergement

Dans le cadre des prestations de services proposées par Webvisite, le client est tenu d'honorer l'échéance annuelle d'hébergement en ligne de sa prestation souscrite à la facture correspondante, sauf s'il a exprimé clairement son désir de résilier le service. Le client doit informer Webvisite de sa décision de résilier le service au moins un mois avant la date d'échéance annuelle, par écrit (courrier ou courriel). À défaut, l'échéance annuelle sera automatiquement renouvelée et facturée au client. Toute échéance annuelle impayée entraînera la suspension du service jusqu'au paiement complet de la facture. En cas de non-paiement persistant, Webvisite se réserve le droit de résilier le contrat.

Article 9 - Garanties

Les prestations sont garanties dans le cadre des dispositions légales. La garantie, sur présentation de facture, est limitée au choix du prestataire à la réparation ou au remplacement de la prestation défectueuse par suite de vices ou anomalies préexistants à la livraison. Pour permettre de remédier aux éventuels vices ou anomalies, le client doit accorder au prestataire le temps et les facilités nécessaires. Le prestataire est déchargé de la garantie si le client refuse de les lui accorder.

Article 10 - Réserve de propriété et transfert de risque

Le prestataire conserve la propriété intellectuelle des images et des visites virtuelles réalisées pour le client. Le client ne peut procéder à une quelconque modification, adaptation et/ou évolution des images sans l'accord écrit préalable du prestataire. Cette licence est accordée sans limitation de durée, sauf en cas de non-respect par le client de ses obligations. En cas d'utilisation de tout ou partie des visites virtuelles dans un produit destiné à la vente (exemple : cartes postales, posters, livres, CD-Rom...), il convient d'en avertir le prestataire. Le prestataire demeure le seul propriétaire (droits patrimoniaux) des prises de vues et des visites virtuelles. Sauf convention contraire, le client autorise le prestataire à insérer sur la visite virtuelle son logotype et à y intégrer un lien vers son site. Le client autorise le prestataire à le mentionner parmi ses références. Sauf convention contraire, le client accepte le fait que le prestataire peut éventuellement dupliquer les travaux réalisés en partie ou en totalité sur son site ou sur tout autre support connu ou inconnu à ce jour, à titre de référence ou de démonstration.

Article 11 - Responsabilités – Éthique

La responsabilité du prestataire se limite à la fourniture des prestations commandées. La responsabilité du prestataire est strictement limitée à la réparation ou au remplacement des prestations reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature que ce soit et notamment à l'exclusion de l'indemnisation de tout préjudice matériel ou immatériel qui serait la conséquence directe ou indirecte du défaut des prestations effectuées. Les données techniques ou toutes les informations fournies par le client au prestataire lors de la commande des prestations engagent le client et exonèrent le prestataire de toute responsabilité sur les éventuelles erreurs commises. Dans le cas où la réalisation des prestations nécessite une autorisation, le client est seul responsable de son obtention. La non-obtention de cette autorisation ne saurait engager la responsabilité du prestataire et ne peut pas constituer pour le client un motif de refuser l'exécution de la commande. Le prestataire ne peut être tenu responsable de l'usage qui serait fait des prestations (copie illicite, trucage des photographies, utilisation à des fins «contraires aux bonnes mœurs ou non respectueuses de la personne humaine»...) qu'il a effectuées, que ce soit avant ou après le paiement par le client. Le prestataire se réserve le droit de stopper à tout moment son travail si les clichés réalisés concernent des scènes caractérisées comme étant d'une manière générale «contraires aux bonnes mœurs ou non respectueuses de la personne humaine». Dans ce cas, la prestation reste due intégralement.

Article 12 - Réalisation des prises de vues

12.1 Exigences particulières

En cas d'exigences particulières du Client quant à la réalisation des prises de vues, celles-ci doivent être clairement stipulées par écrit lors de la commande. Aucune réclamation ne sera admise dans le cas contraire.

12.2 Conditions météorologiques et préparation des lieux

Le Prestataire est seul juge des conditions météorologiques nécessaires en fonction du type de travail à réaliser. Il appartient au Client de fournir un éclairage suffisant et uniforme pour la réalisation des clichés en intérieur et de veiller à ce que les lieux où les clichés doivent être réalisés soient préparés et accessibles sans contrainte. Le Client doit s'assurer que le ménage est fait, que les carreaux sont propres, que les appliques, tableaux, rideaux, tentures sont bien fixés et, d'une manière plus générale, que tout élément indésirable est enlevé. Si des aménagements spécifiques ou des éléments de décoration sont souhaités par le Client, celui-ci doit veiller à leur mise en place.

Dans le cas où les conditions ne sont pas réunies pour la réalisation des clichés, le Prestataire peut annuler la séance de prises de vue et la reporter jusqu'à ce que toutes les conditions soient réunies. Si les conditions ne

sont pas réunies et que les clichés sont malgré tout réalisés à la demande expresse du Client, aucune réclamation ne pourra être formulée.

12.3 Frais de déplacement

Dans le cas où la prestation nécessite un déplacement de Webvisite sur un lieu spécifique impliquant des frais supplémentaires tels que le transport par avion, bateau, des droits d'entrée particuliers ou autres frais spécifiques à la destination, ces frais seront facturés en sus au client. Ces frais de déplacement seront préalablement communiqués au client et devront être acceptés et avancés à hauteur de 30% par ce dernier avant la réalisation de la prestation. Ils seront facturés en complément du montant de la prestation réalisée.

12.4 Frais d'intervention exceptionnelle

En vertu des dispositions contractuelles établies, il est important de souligner que tout créneau d'intervention du photographe programmé en dehors des heures standards, à savoir avant 8h du matin ou après 18h, ainsi que les samedis et dimanches, sera soumis à des frais supplémentaires. Ces frais, qui visent à compenser le caractère exceptionnel et hors normes de l'intervention, seront facturés en sus du coût habituel des services du photographe. Il est donc recommandé au client de prendre en compte ces éléments lors de la planification de l'intervention, afin d'éviter tout malentendu ou frais imprévus. Le client sera informé préalablement du montant de ces frais lors de la confirmation du créneau d'intervention.

12.5 Sécurité et accompagnement

Le Client doit veiller à ce que le Prestataire puisse réaliser ses clichés dans les meilleures conditions possibles de sécurité. Lors de la réalisation des prises de vue nécessaires à la réalisation des visites virtuelles, un responsable ou à défaut un employé doit accompagner le Prestataire et lui apporter toute l'aide dont il pourrait avoir besoin. Si cela est impossible, le Prestataire ne pourra être tenu responsable :

- d'incidents sur les lieux lors de son passage, sauf s'il est indéniablement impliqué dans ces incidents,
- de clichés considérés comme inutiles par le Client,
- de clichés non pris à des endroits où le Client aurait souhaité en avoir.

12.6 Responsabilité

Bien que le Prestataire accorde une attention particulière et fournisse des efforts considérables, il ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la présence d'objets tels que des véhicules, des pancartes, des panneaux publicitaires ou de signalisation, des bâtiments, etc., de personnes, de l'état des sols ou de tout autre élément qui seraient présents sur les clichés, ni de la présence ou non de nuages, ainsi que de leur incidence sur la luminosité ambiante, sauf si des conditions particulières ont été clairement stipulées sur le contrat. Toute retouche exigée par le client fera l'objet d'une étude de faisabilité préalable. Si les retouches s'avèrent possibles, un devis sera établi sur la base d'un forfait horaire, reflétant le temps estimé.

Article 13 - Modification d'une commande

Toute modification de la commande et/ou des conditions générales de vente et des conditions particulières d'acceptation et d'exécution de la commande doit faire l'objet d'un accord écrit entre les parties. Toute modification entraînera un report de la date de livraison initialement prévue si le prestataire ne peut agir autrement.

En cas de non-respect par le client de l'une de ses obligations, le prestataire est en droit de résilier le contrat et de reprendre les prestations déjà livrées sans mise en demeure préalable. Le prestataire peut également facturer à titre d'indemnités un minimum de 30 % du montant TTC de la commande ainsi que tous les frais déjà engagés. Toute somme non payée à l'échéance mentionnée sur la facture émise par le prestataire entraîne l'application de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux mensuel de l'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles sur simple mise en demeure du prestataire. En cas de défaut de paiement par le client quarante huit (48) heures après la mise en demeure, le prestataire peut suspendre l'accessibilité au lien fourni, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

Lorsque le prestataire a accordé des modalités de paiement particulières à un client, le non-paiement ou le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de la somme due par le client. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les éventuels honoraires d'officiers ministériels.

13.1 Annulation d'un devis signé

La signature du devis par le Client vaut acceptation des termes et conditions de la prestation et l'engage à réaliser la prestation à la date d'intervention convenue. En cas d'annulation de la commande par le Client après la signature du devis, des frais d'annulation seront appliqués. Ces frais s'élèveront à 30 % du montant total hors taxes de la prestation initialement prévue dans le devis et seront facturés au Client. Si le Client souhaite décaler la prestation d'une année à l'autre, cela sera considéré comme une annulation et les frais d'annulation susmentionnés seront applicables.

13.2 Report d'une prestation

En cas de report d'une prestation à l'initiative du Client, ce dernier s'engage à en informer la société Webvisite par écrit (courrier ou email) au moins sept (7) jours ouvrés avant la date initialement prévue. Dans ce cas, la société Webvisite et le Client conviendront ensemble d'une nouvelle date pour la réalisation de la prestation, la confirmation de la nouvelle date est communiquée par mail.

Si le report intervient entre moins de sept (7) jours ouvrés et plus de deux (2) jours ouvrés avant la date initialement prévue, et que cela ne soit pas dû à un cas de force majeure, le Client sera redevable d'une indemnité de en faveur de la société Webvisite. Ces frais s'élèveront à 10 % du montant total hors taxes de la prestation initialement prévue dans le devis et seront facturés au Client. Cette indemnité vise à couvrir le manque à gagner engendrés par le report tardif de la prestation générant l'impossibilité d'honorer d'autres engagements professionnels.

13.3 Report à moins de 48h

En cas de report de la séance de prises de vues à l'initiative du Client à moins de quarante-huit (48) heures, soit moins de deux (2) jours ouvrés avant la date initialement prévue, une indemnité de déplacement sera facturée en guise de compensation. Cette indemnité vise à couvrir les frais de déplacement engagés par le photographe ainsi que le manque à gagner résultant de l'impossibilité d'honorer d'autres engagements professionnels pendant ce laps de temps. Cette indemnité s'élèvera à 20 % du montant total hors taxes de la prestation initialement prévue dans le devis et sera facturée au Client. Il est donc important que le Client prenne conscience de ces dispositions afin d'éviter tout frais supplémentaires.

Article 14 - Informatique et libertés

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données le concernant. Le client peut exercer ces droits en envoyant une demande écrite et signée, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité, au prestataire. Le prestataire s'engage à répondre à la demande du client dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Article 15 - Loi et juridiction

Les parties conviennent que la commande, les conditions générales et les conditions particulières d'acceptation et d'exécution des prestations sont soumises au droit français. Elles conviennent que la présente commande restera valide et applicable dans son ensemble même si une de ses dispositions devait être annulée ou invalidée par un tribunal compétent. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties à propos de la validité, la caducité, la nullité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, la prorogation, l'interruption, la résiliation ou la résolution du présent contrat et qui ne serait pas résolu de façon amiable directement par les parties sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dont dépend le prestataire.

Pour nous contacter: Agence Webvisite, 75 chemin des Nuelles, 07200 Saint-Étienne-de-Fontbellon
Téléphone : +33(0)9.67.03.61.32, du lundi au vendredi de 9h à 17h - Email : contact@web-visite.com